31/12/2021

Fonds d'Epargne Salariale

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Politique d'investissement	**5**
Informations réglementaires	**12**
Comptes annuels	**19**
Bilan actif	19
Bilan passif	20
Hors bilan	21
Compte de résultat	22
Annexes	**23**
Règles et méthodes comptables	23
Evolution de l'actif net	26
Complément d'information	28
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	36
Inventaire	37
Caractéristiques de l'OPC (suite)	38
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	**39**
Rapport annuel de l'OPC maître	**44**

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS Bank - 1-3 place Valhubert - 75013 - Paris

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6, place de la Pyramide – 92060 Paris La Défense

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part 2, C - Code AMF : 990000117819

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap, compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND. L'objectif de gestion du FCPE est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).
La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, le compartiment Avenir Small Cap, compte tenu de ses propres frais de gestion.
Indicateur de référence : MSCI EMU Micro Cap (dividendesnets réinvestis)

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts O du compartiment G FUND Avenir Small Cap de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND, et à titre accessoire de liquidités.
Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître :
Dans ce document, le compartiment G FUND – Avenir Small Cap est aussi appelé « Fonds ».
Ce Fonds est géré de façon active et son objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).
La majorité des titres de participation du Fonds seront des composants de l'indice de référence. Le gérant peut, à sa seule discrétion, décider de déviations substantielles concernant la pondération de ces titres de participation dans le Fonds par rapport à leur pondération dans l'indice de référence. Le gérant peut également, à sa seule discrétion, investir dans des sociétés ou des secteurs ne faisant pas partie de l'indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.
Le Fonds respectera un investissement minimum de 75% de son actif en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans un pays de l'Espace Economique Européen ayant signé une convention fiscale avec la France. Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du Fonds dans les actions concernées. Le Fonds pourra détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro.

Le total de ces titres sera au maximum de 40% de l'actif net. L'univers d'investissement est composé d'actions de petites capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Le poids accordé aux petites capitalisations n'est pas figé mais reste prépondérant, il varie en fonction des opportunités de marché. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif net du Fonds. Le Fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé. L'utilisation des produits dérivés est limitée et a un impact modéré tant sur la performance que sur le risque du Fonds. Cependant, ceux-ci permettent parfois de servir la stratégie de gestion poursuivie tout en améliorant légèrement la performance. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement. A titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités. Il a l'intention de recourir aux techniques et instruments financiers. Le Fonds peut acquérir des parts/actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert (ETFs/trackers inclus) à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts d'OPC. Les OPC seront notamment ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO modifié en PERCOL-I.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux (bourse de Paris du Luxembourg).

Modalités de souscription des parts : Les souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement .
Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Profil de risque et de rendement

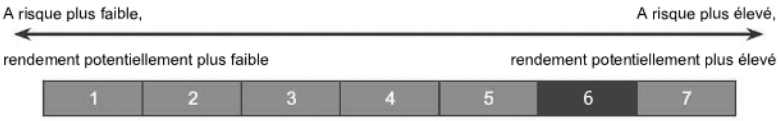

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.
La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6, il est identique à celui du fonds maître.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.
Le compartiment maître présente un SRRI de 5.
Rappel du profil de risque du fonds maître.
La catégorie de risque associé à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important pour le compartiment maître non pris en compte dans cet indicateur :

- ***Risque de liquidité :***
  Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.
- ***Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés*** *:*
  Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de coursde l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments derives de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourait infliger une perte financière du Fonds.
- ***Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations*** *: Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations..*

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Politique d'investissement

Conjonctures

Décembre 2021

L'évolution du Covid continue de dicter le temps aux marchés. Ils avaient ainsi chuté brutalement fin novembre suite à la découverte du très contagieux variant Omicron, ils rebondissent dans la même ampleur en décembre alors que nous découvrons collectivement que ce variant est probablement moins dangereux, et que son impact économique est faible puisque nous avons adapté nos modes de vie. Votre fonds avait très fortement amorti la baisse de novembre, c'est donc tout naturellement qu'il ne profite pas pleinement du rebond de décembre. Sur l'ensemble des deux mois votre fonds fait mieux que son indice.

Parmi les meilleurs rebonds on trouve les sociétés de services informatiques, plus sensibles aux arrêts maladie et à l'activité économique, Aubay (+18,1%), Datagroup (+16,7%) et Adesso (+11,7%). Wavestone (+6,3%) a pour sa part dévoilée d'excellents résultats semestriels à fin septembre (exercice décalé) avec une croissance organique à +15% et une marge opérationnelle record de 14,6%, et donc 16,2% sur un an glissant. Wavestone lance à cette occasion un plan stratégique 2025 « Impact » ambitieux et convaincant, tourné vers l'internationalisation.

Keywords Studios (services externalisés pour les éditeurs de jeux vidéo, +10,5%) a annoncé anticiper pour 2021 un chiffre d'affaires et un résultat avant impôts supérieur au-dessus des attentes du consensus ainsi que des objectifs rassurants pour 2022, certains investisseurs ayant craint une année de transition à l'occasion de l'arrivée du nouveau CEO, Bertrand Bodson.

S&T (solutions pour l'internet des objets et services informatiques, -23,1%) a été attaquée suite au rapport d'un fonds spéculatif accusant notamment la société de ne pas consolider proprement des filiales d'Europe de l'est. Ces accusations nous semblent avoir été factuellement réfutées en l'état et S&T a pris d'elle-même des mesures vigoureuses pour faire toute la lumière (double audit indépendant) et renforcer sa gouvernance. Dans ces conditions, nous nous sommes renforcés à bon compte.

Novembre 2021

Ce mois de novembre a globalement été sans tendance, et la baisse mensuelle – modeste – des marchés s'est concentrée sur une seule journée, le 25 novembre, qui a vu naître aux médias le variant Omicron. Dans ce contexte, et fidèle à son positionnement qualité, votre fonds, ainsi que le reste de la gamme Avenir, a amorti la baisse.

La meilleure performance du mois est Stillfront (Jeux video en ligne ; +28 ,9%). L'éditeur avait bénéficié l'année dernière du confinement, et les investisseurs doutaient de sa capacité à égaler ses résultats 2020. La publication du troisième trimestre a été à ce titre rassurante : le résultat opérationnel a été 5% supérieur au haut de fourchette indicative alors que les investisseurs s'attendaient au bas de fourchette. Mieux encore, la fourchette indicative du résultat opérationnel pour le 4eme trimestre est une croissance comprise entre 6% et 19%, ce qui indique un retour au chemin de croissance habituel.

Les deux meilleures performances suivantes sont Esker (logiciel de dématérialisation des process de facturation ; +17,1%) et MIPS (Technologie d'amélioration de la sureté des casques ; +12,8%). Hasard du calendrier, nous avons eu ce mois-ci deux intéressantes discussions avec les dirigeants de ces sociétés. Esker nous a donné d'excellentes perspectives des évolutions de ses logiciels, et certains investissements stratégiques réalisés juste avant la crise devraient commencer à payer en 2022. Concernant MIPS nous avons été confortés par la percée dans les casques professionnels (construction et chantiers) puisque 9 partenariats ont d'ores et déjà été signés.

Du côté des baisses, on peut noter Kamux (voitures d'occasion ; -16,1%). Le leader finlandais a procédé tout au long de l'année à un changement d'ERP, ce qui a impacté temporairement la productivité de ses vendeurs. On voit que cet impact négatif se réduit progressivement, et sommes confiants sur le fait que cette digitalisation constituera un avantage concurrentiel supplémentaire pour les prochaines années. Enfin Instalco (entretien et rénovation des bâtiments ; -14,8%) a publié des ventes un peu molles ce trimestre, et cela a été sanctionné. Cette volatilité trimestrielle reste selon nous dans l'écart-type acceptable et ne remet pas en cause la belle trajectoire long terme de croissance de la société, qui a doublé de taille en 3 ans.

Octobre 2021

Après un coup de chaud fin septembre/début octobre concernant les craintes inflationnistes, on observe depuis un retour des marchés vers leur régime de croisière, et dans ce contexte, votre fonds a surperformé son indice. Les publications au titre du 3e trimestre ont criblé le mois d'octobre de surprises positives ou négatives, qui s'expliquent par des bases de comparaisons distordues par la pandémie introduisant plus d'aléas qu'à l'accoutumée. La gamme Avenir investit dans des sociétés performantes et de grande qualité, c'est ce qui nous a permis de traverser ces cahots assez tranquillement.

La publication qui a surpris le plus négativement est BHG (Bricolage et décoration en ligne, -20,5%). La société avait bénéficié des confinements en 2020 et avait ainsi vu sa croissance accélérer de plus de 20%, ce qui faisait redouter aux investisseurs une décroissance cette année. Cela n'a pas été le cas, et BHG a réussi à produire une croissance à périmètre constant de +5,5% ce trimestre, ce qui est rassurant, mais ce fut au prix de coûts marketing plus élevés, grevant la marge. Ce phénomène a été constaté chez l'ensemble des acteurs en ligne. BHG est désormais revenue sur ses multiples de valorisation pre-covid, que nous considérions alors – et considérons toujours - très attractifs compte tenu de son profil de croissance élevée (+34%/an en moyenne sur 4 ans) et de sa profitabilité.

Parmi les nombreuses bonnes surprises on peut citer l'ineffable MIPS (technologie de protection pour casques, +20,2%), qui publie un fort trimestre en croissance de +82% et une marge en hausse à près de 60%. Le résultat d'exploitation a de ce fait doublé en un an, et même quintuplé en deux ans.

En dehors des publications, WIIT (Datacenters critiques, +24,4%) a annoncé deux acquisitions très intéressantes. La société d'origine italienne souhaitait sortir de ses frontières, et avait ciblé en particulier l'Allemagne où elle avait réalisé une première acquisition stratégique l'année dernière. Ces deux nouvelles acquisitions, réalisées à prix attractifs, lui permettront de bâtir une plateforme solide pour conquérir ce marché. Nous voyons cela d'un très bon œil, d'autant plus que la France pourrait être rapidement la prochaine cible.

Septembre 2021

Après de nombreux mois de progression, les marchés actions européens ont fait l'objet d'une brutale prise de bénéfices à la fin septembre alors que les inquiétudes économiques notamment sur l'inflation se sont accentuées. Dans ce contexte, les valeurs de croissance qui avaient le plus progressé ont été particulièrement attaquées et votre fonds a par conséquent sensiblement sous-performé son benchmark.

Parmi les satisfactions du mois, on note la belle publication semestrielle de Lumibird (source laser, +14,6%), qui outre une croissance organique de +16%, fait état d'une marge record (11,4% *vs* 6,5% en « temps normal »), celle de Xilam animation (dessins animés pour enfants, +8,5%), qui après une année 2020 compliquée, retrouve sa trajectoire historique (environ +30% de croissance et 30% de marges), ou encore S&T (Electronique IoT, +16,0%).

Comme évoqué précédemment, de nombreuses valeurs du portefeuille ont subi au cours du mois d'importantes prises de bénéfices totalement décorrélées des fondamentaux des sociétés. On compte ainsi 13 sociétés en baisse à deux chiffres sur le mois, parmi lesquelles Esprinet (Distributeur IT, -30,1%) malgré une publication de très bonne facture, Talenom (leader finalandais de l'audit comptable, -18,0%) ou encore Instalco (Leader suédois de la maintenance industrielle, -14,7%).

Ces baisses brutales constituent selon nous d'excellents points d'entrée pour nous renforcer à bon compte sur des modèles économiques de qualité, non impactés fondamentalement par les problématiques d'inflation qui font aujourd'hui l'actualité.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Août 2021

Les publications des petites valeurs ont généralement lieu 2 à 3 semaines après les grandes valeurs, c'est à dire en août pour les résultats semestriels. Cette année leur anticipation et leur lecture ont été fortement perturbées par une base de comparaison anormale puisqu'au 2e trimestre l'année dernière une bonne part des pays développés étaient confinés. Cet alea inhabituel a entrainé une forte dispersion des performances boursières. Dans ce contexte votre fonds a battu son indice de plus de 2%, les bonnes surprises ont donc été les plus nombreuses, ce qui récompense la quête de qualité d'investissement qui est la nôtre.
Les sociétés qui avaient fortement profité des confinements en 2020 ont globalement eu des performances mitigées cette année – au-delà même de ce que l'on pouvait anticiper. C'est le cas de FlatexDeGiro (Courtier en ligne ; -13,7%) ; Kamux (voitures d'occasion ; -21,6%) ou Stillfront (Jeux video sur mobile ; -12,4%), qui a publié une décroissance de -17% de son périmètre historique. En effet la société a réalisé de nombreuses acquisitions, et a préféré pousser les nouveaux jeux fraichement acquis plutôt que de défendre son périmètre historique. Nous notons que Stillfront est parvenu à faire croitre son résultat opérationnel alors qu'il se compare à un trimestre exceptionnel - le confinement 2020 avait triplé le résultat d'un mois sur l'autre. Le marché y a vu un verre à moitié vide : nous nous sommes avantageusement renforcés au point bas.

Les bonnes surprises ont été nombreuses, et en particulier QT Group, première ligne du portefeuille. QT est un environnement logiciel utilisé pour programmer les interfaces utilisateurs graphiques : QT est présent dans 90% des écrans vidéo des avions, mais aussi dans de nombreux écrans du quotidien (machines à café, machines à laver, voitures…). Ces interfaces graphiques se répandent dans notre quotidien, si bien que QT a publié une croissance de +97,5%, incluant une licence de 6M€ de la part d'un grand groupe, démontrant que l'adoption s'accélère et franchit un nouveau palier.

Parmi les bonnes publications on peut également mentionner Basler (caméras industrielles ; +33,3%) ; Stemmer Imaging (Idem ; +25,5%) ; BTS (Conseil ; +19,0%) ; ID Logistics (+18,2%) ou BHG Group (Bricolage en ligne ; +9,9%), insuffisamment appréciée, mais qui recelle un grand potentiel.

Juillet 2021

Ce mois de juillet a été marqué par les inquiétudes concernant le retour du covid-19 *via* son variant Delta, mais également concernant la vigueur de la reprise, entachée par une lecture difficile des publications vue la faiblesse anormale et historique de la base de comparison du second trimestre 2020, des problèmes logistiques à chaque maillon de la chaîne de valeur en raison des restructurations menées en fin d'année dernière pour faire face à la baisse de la demande, et enfin la flambée des matières premières.

Ce contexte a donné lieu à un indice stable sur le mois, mais votre fonds a réalisé une surperformance de plus de 4%, aidé par son biais croissance de qualité et par les excellentes publications du second trimestre des valeurs en portefeuille.

Parmi les très bonnes performances de ce mois, on retrouve donc sans surprise - étant donné le développement du variant Delta – les valeurs santé avec : Cellavision (+22,3%) ; Biotage (+20,9%) ; Eckert & Ziegler (+20,4%), qui poursuit dans sa lancée des avertissements sur résultats positifs ; ou encore Swedencare (+18,4%).

Au titre des excellentes publications du second trimestre : Bufab (spécialiste de la visserie ; +39,7%) a déjà retrouvé un niveau de vente supérieur à celui d'avant covid, mais avec une marge déjà bien supérieure 11% vs 9,5%, fruit de l'excellent travail de réorganisation réalisé pendant la crise. MIPS (système d'amélioration de la protection des casques ; +22,8%) a pour sa part publié un CA doublé par rapport à 2019, avec une marge désormais supérieure à 50%. Le relais de croissance du gigantesque marché des casques professionnels (de chantier, manutention…) se matérialise, les perspectives s'améliorent ainsi chaque trimestre.

A l'opposé on trouve trois sociétés ex-stars (bénéficiaires) du covid : Stillfront (Jeux video sur mobile ; -20,7%) ; BHG Group (Enseigne suédoise de bricolage en ligne ; -20,2%) ; FLatex (Leader européen de la bourse en ligne ; -10,1%). Nous pensons que les craintes sur ces sociétés sont éxagérées et exacerbées par les comparables difficiles. La publication de BHG Group a été à ce titre très rassurante avec une croissance organique de +14% en comparaison d'un trimestre exceptionnel l'année précédente, qui avait bénéficié simultanément de la fermeture des magasins et de la recrudescence du bricolage. Cela prouve dores et déjà que la pénétration de l'ecommerce dans ce domaine, qui n'est encore que naissante et qui a été accélérée lors des confinements, n'a pas connu de retour en arrière et continuera à progresser. Les craintes sont ainsi déjà dans les cours, il ne reste plus qu'à ces trois sociétés à revenir à leurs croissances et marges habituelles pour surprendre positivement et connaitre une revalorisation importante et probablement rapide.
Enfin, votre fonds a bénéficié de l'OPA d'Adecco sur Akka Technologies (Ingénirie externalisée ; +100,2%). Satisfait du prix offert étant donné le contexte difficile traversé par la société, nous avons cédé nos titres dans le marché à un prix proche de celui de l'offre.

Juin 2021

Après un très bon début d'année, le marché des petites valeurs européennes avait pris un peu d'avance sur les valeurs moyennes, ce qui dans le ventre-mou de l'attente des publications semestrielles de Juillet a occasionné une stagnation des indices sur le mois de juin. Dans ce contexte votre fonds a réussi à générer de la sur-performance, et a ainsi affiché une performance positive.

La meilleure performance du mois est signée Steico (Leader européen des produits de construction pour les maisons bois ; +19,0%) dont nous avions déjà parlé le mois dernier. Un meeting réalisé avec le mangement au cours du mois confirme les excellentes perspectives du groupe. Suit FlatexDegiro (Premier courtier en ligne européen ; +10,4%), qui a dévoilé lors de sa journée investisseurs à laquelle nous avons assisté, une vision résolument conquérante de son marché. La société s'est fixé pour objectif de quasi-quadrupler le nombre de clients en 5 ans, ce qui étant donné le fort levier opérationnel de sa plateforme (essentiellement à coûts fixes), produirait un résultat opérationnel qui serait peu ou pour le double du chiffre d'affaires actuel. Nous sommes particulièrement confiant car la société a toujours réalisé ses ambitions passée d'une part, et d'autre part il suffit que Flatex n'atteigne que le tiers de ses ambitions pour que la création de valeur soit déjà très substantielle pour le fonds.

8 sociétés ont connu également des performances comprises entre 8 et 10%.

Du côté des mauvaises performances on ne compte que QT Group (logiciels de gestion des interfaces utilisateurs ; -8,6%), sans qu'il n'y ait de raison particulière et Stillfront (Jeux video mobile : -6,6%), qui pâtit d'inquiétudes concernant sa croissance du second trimestre. La société a en effet bénéficié des confinements l'année dernière, ce qui la conduira à publier de manière exceptionnelle une croissance négative, ce qui est très inhabituel pour une valeur de croissance. Nous considérons que cela ne remet pas du tout en cause la trajectoire long terme de la société, et que cette « illusion d'optique » sera bien vite oubliée. Nous n'hésiterons pas à profiter d'éventuels creux sur le cours de la société pour nous renforcer.

Mai 2021

Le marché des small caps européennes a enregistré en mai un septième mois de progression consécutif. La dynamique est portée par la sortie de la crise sanitaire dans de nombreuses parties du monde, la reprise économique qui surprend par sa vigueur et des publications de résultats par les entreprises favorables. Votre fonds a pour sa part légèrement progressé, peu ou prou en ligne avec son indice.

Les performances ont été relativement homogènes ce mois-ci. Datalogic est toutefois sortie du lot (lecteur de codes-barres ; +26,8%) grâce à une très bonne publication. Datalogic est de par ses produits naturellement exposée à la logistique, et bénéficie de ce fait indirectement de la hausse de la demande finale consécutive aux campagnes de vaccination. Cela s'est traduit au premier trimestre par une croissance organique de +16%, qui va s'accélérer au second trimestre avec un levier important sur la marge.

Les deux meilleurs performeurs suivants sont deux sociétés récemment introduites dans le portefeuille : WIIT (+18,9%) et Steico (+14,2%). WIIT est un spécialiste italien des datacenters critiques, c'est-à-dire que WIIT garantit à ses clients une très haute disponibilité de ses datacenters, une forte redondance, ainsi que des temps de réponses et de calculs maximaux très brefs. WIIT bénéficie à plein des tendances de fonds du télétravail et de l'externalisation de l'informatique des sociétés, et cela se traduit par de nombreuses signatures de contrat, et des croissances supérieures à +30%/an. Steico est pour sa part le leader allemand et désormais leader européen des produits de construction pour les maisons en bois. Typiquement des isolations à base de fibre de bois et des éléments de structures. La crise du covid s'est traduite par une prise de conscience écologique générale, menant à une explosion de la demande pour les produits Steico, qui confirme son succès à chaque publication et voit son carnet de commande s'allonger.
Du côté des baisses, on ne trouve rien de significatif, si ce n'est la houle naturelle et stochastique des marchés. Lumibird, S&T et Pharmagest sont ainsi en baisse de -8/-9%, sans qu'll n'y ait rien de particulier à signaler.

Avril 2021

Les marchés européens sont restés bien orientés au cours du mois d'avril, et les quelques résultats déjà publiés au titre du premier trimestre ont été favorables à votre fonds.

Revenio (équipements ophtalmologiques, +18,1%) en a été une bonne illustration. Le chiffre d'affaires au premier trimestre du groupe finlandais affiche une progression organique de +41%, ce qui est bien plus rapide que le rythme habituel, et a publié une marge d'exploitation ajustée de 30,9% (en hausse de +10pts). Le groupe continue de bénéficier d'une très forte demande dans les tonomètres (appareils de mesure de la pression intraoculaires) alors que l'acquisition d'Oculo s'annonce prometteuse, permettant à Revenio de prendre pied dans le domaine des logiciels de partage des images et des données cliniques, ainsi que d'initier un modèle de revenus plus récurrents.

FlatexDegiro (la première plateforme européenne de bourse en ligne ; +28,3%) a pour sa part publié mi-avril une fantastique croissance de +176% sur un an au titre du premier trimestre, doublé de l'inscription de près de 300 000 nouveaux clients en 3 mois, soit une croissance de près de 30% de sa clientèle. Cela a inévitablement conduit le management à relever ses guidances pour 2021.

De nombreux titres sont en hausse notable sur le mois : Talenom (+25,4%) ; Biotage (Excellente publication ; +20,8%) ; Esker (+16,5%) ; Eckert & Ziegler (+20,1%).

Seules baisses notables sur le mois : Engie EPS (-2,3%) suite à la cession de la participation d'Engie à un prix dégradé (17€), et Bufab (-10,0%), sans qu'il n'y ait d'élément déclencheur ou justificatif.

Mars 2021

Les marchés actions européens ont accéléré leur hausse au cours du mois de mars, portés par la perspective d'une sortie proche de la crise sanitaire. Les valeurs de croissance ont été généralement en retrait de ce mouvement et la progression de votre fonds a été sensiblement moins dynamique que celle de son indice de référence.

Parmi les meilleures contributions du mois, on note Eckert & Ziegler (+19,7%). Ce leader des sources radioactives pour l'imagerie médicale et les traitements par radiothérapie bénéficie de l'annonce par Novartis du succès de la Phase III du traitement au Lutathera 177 dans les cancers avancés de la prostate. Cet isotope, que peu d'acteurs dans le monde sont capables de produire, pourra à terme représenter 30% des ventes d'Eckert. Cette nouvelle valide également un nouveau procédé d'irradiation des cellules cancéreuses qui pourra se dupliquer à d'autres molécules, et ouvre ainsi un nouveau marché adressable pour la société.

Le leader des caméras industrielles Basler (+12,9%) a surpris très favorablement en annonçant s'attendre à une croissance de l'ordre de +17% en 2021. La société, dont les cameras servent principalement à réaliser des contrôles qualité automatisés en fin de chaîne de fabrication, fait ainsi part d'une bonne visibilité quant à la reprise des investissements industriels post-covid de ses clients.

Côté détracteurs de la performance on trouve Fortnox (-18,0%) sans qu'une cause particulièrement ne puisse être identifiée, si ce n'est la pause généralisée qu'ont connues l'ensemble des valeurs à forte croissance, et Stillfront (-13,1%). Cette dernière est en repli car les marchés doutent de sa capacité à égaler en 2021 les excellents premier et deuxième trimestres de 2020 qui bénéficiaient des différents confinements. Nous considérons que ce sont là des problématiques de très court terme qui offrent des opportunités de renforcement : les qualités de cette valeur et sa trajectoire à long terme sont inchangées.

Février 2021

Après une vive progression au cours de la première moitié du mois, votre fonds s'est sensiblement replié par la suite pour achever le mois en légère hausse, en net retrait vis-à-vis de son indice de référence. La hausse subite des taux d'intérêt ainsi que les perspectives de sortie de la crise sanitaire grâce à l'accélération du déploiement des vaccins contre la Covid 19 ont en effet affecté le sentiment des investisseurs vis-à-vis des valeurs de croissance.

Parmi les meilleurs contributeurs à la performance du fonds, MIPS (Spécialiste de la sécurité des casques, +32,2%) a publié pour le T4 2020 une croissance de +77% liéé à une marge opérationnelle de 54%. Cette publication a rassuré les marchés dans un contexte de vents contraires (goulots d'étranglements dans la fabrication des casques de vélo et faibles ventes de casques de ski). En outre la société suédoise inaugure officiellement un relais de croissance important dans les casques de sécurité (casques de chantier/protection des travailleurs) en signant son premier partenariat dans ce domaine.

A l'inverse, Pharmagest (Logiciels et services aux pharmaciens et centre de santé, -14,6%) fait les frais du placement réalisé avec une forte décote le 16/02 par Thierry Chapusot, fondateur et Président de la société, de l'ensemble des titres qu'il détenait pour un montant de 73,69M€. Etant donnée l'empreinte important de cet homme sur la société, nous nous sommes abstenu d'y poarticiper.

Enfin Lectra (Equipements et logiciels de découpe de tissus et cuirs, +20%) a annoncé, outre des résultats honorables, son intention d'acquérir son meilleur comparable : Gerber Technology. Les deux acteurs sont selon nous hautement complémentaires, permettant de ce fait une offre de machines s'étirant du milieu de gamme (Gerber) au très haut de gamme (Lectra). Cette acquisition permettra ainsi à Lectra d'améliorer son offre, conservant l'objectif de toujours mieux servir ses clients.

Janvier 2021

Votre fonds s'est fortement apprécié au cours du mois, inaugurant ainsi l'année 2021 de manière positive. Dans un contexte marqué par des prises de bénéfices sur les marchés actions européens du fait notamment de l'intensification de la propagation du virus Covid-19 et de l'apparition de nouvelles variantes, les valeurs de petites capitalisations se sont distinguées en affichant une progression sensible.

La performance du fonds a été soutenue par des publications de résultats annuels généralement de très bonne facture des entreprises dans le portefeuille. Parmi les contributions positives, on note une de nos principales convictions Esker (entreprise logiciel dans la dématérialisation des relations clients-fournisseurs, +24,6%). La société a en effet fait état d'un très bon rapport d'activité notamment sur son carnet de commandes.

Basler (équipements de vision artificielle pour le contrôle qualité, +18,5%) a continué sa tendance haussière après un relèvement d'objectifs de résultats en décembre et dopé par sa forte exposition à l'industrie des semi-conducteurs en plein boom. Autres contributeurs positifs, QT Group (Entreprise logiciel spécialisée dans les interfaces graphiques digitales, +18,4%) et Atoss Software (logiciel de gestion des ressources humaines, +18%) ont toutes les deux été soutenues par de très bonnes publications.

A l'inverse, certaines sociétés exposées à un prolongement éventuel de la crise sanitaire ont été particulièrement affectées par les nouvelles incertitudes évoquées précédemment. Ainsi New Work SE (réseau social professionnel, -18,4%) a fait l'objet d'une recommandation à la vente d'un courtier. Akka Technologies (conseil en R&D externalisée, -10,5%) a également subi des prises de bénéfices importantes, tout comme et Technogym (équipements de sport, -8,6%).

L'encours du fonds Groupama Epargne Perspective Sélection PME ETI est au 31 décembre 2021 de 0.64m euros.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Performances

Sur la période, la performance du fonds Groupama Epargne Perspectives Sélection PME ETI est de 26,54% pour la part 1 et 28,34% pour la part 2 contre 26,13% pour son indicateur de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	6 157 844,92	2 355 007,41

Changements intéressant l'OPC

15 Février 2021

- Mise à jour des frais et performances à fin décembre 2020.
- Ajout dans le paragraphe valorisation de la prise en compte de la bourse du Luxembourg dans les jours fériés légaux.

25 juin 2021

- Mise en conformité avec le compartiment maître Avenir Small Cap, de la SICAV G FUND Fonds catégorisation « article 6 ».
- Mise à jour règlementaire Disclosures ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).

22 décembre 2021

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie (article 6).

Frais de gestion

Votre OPC est nourricier de G FUND Avenir Small Cap. Le total des frais effectivement prélevés pour la Part 1 GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI s'élève à 1,54% de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant) et 0,14% pour la Part 2 GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,14% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître) pour la part 1 et 0,14% pour la part 2.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 11 415 436,80 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : http://groupama-am.fr

Règlementation SFDR et Taxonomie
ARTICLE 6 :

- Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.
- Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à indicateur de référence, indicateur de marché.
- Prise en compte des risques de durabilité
- « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.
Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidites

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.
Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.
Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :
- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :
- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14 647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7 611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	**11 415 436,80**	**5 543 895,87**
OPC MAÎTRE	**11 415 436,80**	**5 543 895,87**
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	**5 634,38**	**2 650,17**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 634,38	2 650,17
COMPTES FINANCIERS	**123 097,80**	**105 520,92**
Liquidités	123 097,80	105 520,92
TOTAL DE L'ACTIF	**11 544 168,98**	**5 652 066,96**

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Bilan Passif au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 011 112,64	5 983 115,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	526 592,90	-383 382,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-8 735,56	-719,21
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**11 528 969,98**	**5 599 014,50**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	**15 199,00**	**53 052,46**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 199,00	53 052,46
COMPTES FINANCIERS	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**11 544 168,98**	**5 652 066,96**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Hors Bilan au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Compte de Résultat au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	2,50
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	**-**	**2,50**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	461,90	210,84
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	**461,90**	**210,84**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-461,90**	**-208,34**
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	128 533,00	44 100,56
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	121 895,65	43 935,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-7 099,25**	**-373,70**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-1 636,31	-345,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-8 735,56**	**-719,21**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

◗ **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger**

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

◗ **Titres non négociés sur un marché réglementé**

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

◗ **Titres et actions d'OPC**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

◗ **Titres de créances négociables**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

◗ **Opérations de gré à gré**

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

◗ **Opérations à terme ferme et conditionnelles**

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

◗ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Frais de gestion

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 1.
Frais indirects* : 0,30% TTC maximum.
Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents max.
Les frais de gestion sont à la charge du compartiment et calculés à chaque valeur liquidative.

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 2.
Frais indirects* : 0,30% TTC maximum.
Frais indirects pondérés par investissement en OPCVM sous-jacents max.
Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise et calculés à chaque valeur liquidative.

Rappel des frais et commissions de l'OPC maître GFAVSCEEUROOD (LU1611032506) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de gestion peuvent s'ajouter : des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ; des commissions de mouvement facturées au FIA ;

FRAIS FACTURES AU FIA :	ASSIETTE	TAUX / BAREME
Frais de gestion financière (*)	Actif net	1,40% maximum (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes TTC selon la tarification annuelle appliquée)
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,30% TTC maximum l'an
Commission de surperformance (*)	Prélèvement sur chaque transaction actions	néant

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.
Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus.
Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter aux documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI).

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Création d'une nouvelle part dédiée aux anciens salariés le 25/11/20.

Création d'une part (part 1) dédiée aux anciens salariés du groupe Groupama dont les frais de gestion seront à la charge des FCPE, le code AMF actuel devenant la part 2 dédiée aux salariés et retraités du Groupe, les frais de gestion de cette part restant à la charge des entreprises.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021 en EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**5 599 014,50**	**2 971 578,24**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	8 182 133,90	3 458 617,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-4 313 769,65	-1 479 293,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	440 074,71	7 702,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-386 598,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 628 615,77	1 027 382,90
Différence d'estimation exercice N	*2 418 201,37*	*789 585,60*
Différence d'estimation exercice N-1	*-789 585,60*	*237 797,30*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 099,25	-373,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**11 528 969,98**	**5 599 014,50**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2021(*)

	31/12/2021	31/12/2020
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**8 182 133,90**	**3 458 617,60**
Versements de la réserve spéciale de participation	238 556,14	228 627,62
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 635 825,45	631 732,89
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	584 930,18	213 054,98
Abondements de l'entreprise	834 899,71	408 138,14
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	4 887 922,42	1 977 063,97
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**4 313 769,65**	**1 479 293,64**
Rachats	440 713,85	119 796,49
Transferts à destination d'un autre OPC	3 873 055,80	1 359 497,15

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	5 634,38
TOTAL DES CRÉANCES		**5 634,38**
DETTES		
	Achats à règlement différé	4 286,12
	Rachats à payer	10 170,07
	Frais de gestion fixe	742,81
TOTAL DES DETTES		**15 199,00**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-9 564,62**

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1		
Parts souscrites durant l'exercice	16 721,3295	435 781,37
Parts rachetées durant l'exercice	-10 196,2919	-257 205,47
Solde net des souscriptions/rachats	6 525,0376	178 575,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 975,8326	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Parts souscrites durant l'exercice	378 683,2383	7 746 352,53
Parts rachetées durant l'exercice	-195 707,9005	-4 056 564,18
Solde net des souscriptions/rachats	182 975,3378	3 689 788,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	478 149,2039	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	6 637,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			11 415 436,80
	LU1611032506	G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	11 415 436,80
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**11 415 436,80**

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-8 735,56	-719,21
Total	**-8 735,56**	**-719,21**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 225,62	-475,33
Total	**-8 225,62**	**-475,33**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-509,94	-243,88
Total	**-509,94**	**-243,88**

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	526 592,90	-383 382,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**526 592,90**	**-383 382,21**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	29 223,07	354,40
Total	**29 223,07**	**354,40**

	31/12/2021	31/12/2020
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	497 369,83	-383 736,61
Total	**497 369,83**	**-383 736,61**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	**2 079 473,81**	**2 971 578,24**	**5 599 014,50**	**11 528 969,98**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1 en EUR				
Actif net	-	-	359 480,55	635 456,81
Nombre de titres	-	-	16 450,7950	22 975,8326
Valeur liquidative unitaire	-	-	21,85	27,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	0,02	1,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-0,02	-0,35
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2 en EUR				
Actif net	2 079 473,81	2 971 578,24	5 239 533,95	10 893 513,17
Nombre de titres	138 948,0396	174 576,9854	295 173,8661	478 149,2039
Valeur liquidative unitaire	14,96	17,02	17,75	22,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,63	-0,41	-1,30	1,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	EUR	7 556,489	11 415 436,80	99,02
TOTAL LUXEMBOURG			**11 415 436,80**	**99,02**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**11 415 436,80**	**99,02**
TOTAL Organismes de placement collectif			**11 415 436,80**	**99,02**
Créances			**5 634,38**	**0,04**
Dettes			**-15 199,00**	**-0,13**
Comptes financiers			**123 097,80**	**1,07**
Actif net			**11 528 969,98**	**100,00**

Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 1	**EUR**	**22 975,8326**	**27,65**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	**EUR**	**478 149,2039**	**22,78**

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part 1, C - Code AMF : 990000125999

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap, compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND. L'objectif de gestion du FCPE est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).
La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, le compartiment Avenir Small Cap, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : MSCI EMU Micro Cap (dividendesnets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts O du compartiment G FUND Avenir Small Cap de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND, et à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître :

Dans ce document, le compartiment G FUND – Avenir Small Cap est aussi appelé « Fonds ».

Ce Fonds est géré de façon active et son objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

La majorité des titres de participation du Fonds seront des composants de l'indice de référence. Le gérant peut, à sa seule discrétion, décider de déviations substantielles concernant la pondération de ces titres de participation dans le Fonds par rapport à leur pondération dans l'indice de référence. Le gérant peut également, à sa seule discrétion, investir dans des sociétés ou des secteurs ne faisant pas partie de l'indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.

Le Fonds respectera un investissement minimum de 75% de son actif en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans un pays de l'Espace Economique Européen ayant signé une convention fiscale avec la France. Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du Fonds dans les actions concernées. Le Fonds pourra détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro.

Le total de ces titres sera au maximum de 40% de l'actif net. L'univers d'investissement est composé d'actions de petites capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Le poids accordé aux petites capitalisations n'est pas figé mais reste prépondérant, il varie en fonction des opportunités de marché. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif net du Fonds. Le Fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé. L'utilisation des produits dérivés est limitée et a un impact modéré tant sur la performance que sur le risque du Fonds. Cependant, ceux-ci permettent parfois de servir la stratégie de gestion poursuivie tout en améliorant légèrement la performance. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement. A titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités. Il a l'intention de recourir aux techniques et instruments financiers. Le Fonds peut acquérir des parts/actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert (ETFs/trackers inclus) à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts d'OPC. Les OPC seront notamment ceux gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO modifié en PERCOL-I.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris et du Luxembourg).

Modalités de souscription des parts : Les souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement .

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, avant la veille du jour de valorisation semaine à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.
La catégorie de risque associée de ce d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6, Il est identique à celui de son maître.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.
Le compartiment maître présente un SRRI de 5.

Rappel du profil de risque du fonds maître.

La catégorie de risque associé à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risque(s) important pour le compartiment maître non pris en compte dans cet indicateur :

- ***Risque de liquidité :***
  Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.
- ***Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :***
  Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de coursde l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments derives de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourait infliger une perte financière du Fonds.
- ***Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations :***
  Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte — Jean-Marc LECAT

Virginie GAITTE — Jean-Marc LECAT

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Rapport annuel de l'OPC Maître